

RAPPORTEUR : Monsieur Gilles MAUDUIT

OBJET : Aménagement de la place Emile ZOLA et de la rue Lafayette – Avenants n°1 au marché de fourniture de pierres (lot n°1A)

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°10 du 20 janvier 2011, le conseil municipal a validé le programme d'aménagement de la place Emile ZOLA ainsi que son plan de financement.

La délibération n° 37 du conseil municipal du 13 avril 2011 et la délibération n°33 du conseil municipal du 19 mai 2011 ont autorisé le maire, ou son représentant, à signer les marchés à prix forfaitaires suivants :

*Lot n°1A : Fourniture de pierres naturelles calcaires claires, avec la société **TECHNIPIERRE** pour un montant de **325 708, 63 € TTC***

*Lot n°1B : Fourniture de pierres naturelles calcaires foncées, avec la société **CALMINIA** pour un montant de **46 758,96 € TTC***

*Lot n°2, pour le terrassement, la voirie et les eaux pluviales, avec la société **COLAS** pour un montant de **497 095,56 € TTC***

*Lot n°3, pour les réseaux souples (éclairage, haut débit) avec la société **COLAS** pour un montant de **118 210,96 € TTC**.*

Les lots 1B, 2 et 3 ont fait l'objet d'avenants n°1 lors du conseil municipal du 24 mai 2012 et les nouveaux montants des lots sont les suivants :

*Lot n°1B : Fourniture de pierres naturelles calcaires foncées, avec la société **CALMINIA** pour un montant de **51 503, 51 € TTC***

*Lot n°2, pour le terrassement, la voirie et les eaux pluviales, avec la société **COLAS** pour un montant de **571 551,24 € TTC***

*Lot n°3, pour les réseaux souples (éclairage, haut débit) avec la société **COLAS** pour un montant de **134 583, 41 € TTC**.*

Pour la fourniture de pierres claires (Lot 1A), la fin du chantier en juillet dernier a permis d'arrêter la surface de pierres nécessaires à la réalisation, sachant qu'une marge de sécurité était prévue.

*La somme finale de 255 823, 87 € H.T. est donc inférieure au montant du marché et la moins-value est de 16 507, 76 € H.T. Le nouveau montant du marché est de **305 965, 35 € TTC**.*

Les autres éléments de ce marché restent inchangés.

* * * * *

COMMUNE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 27 septembre 2012

n° 17

page 2/2

VU le code des marchés publics et notamment ses articles 20 et 118 relatifs aux avenants,

VU les délibérations des conseils municipaux suivantes : n°10 du 20 janvier 2011, n°37 du 13 avril 2011 et n°33 du 19 mai 2011 relatives à l'aménagement de la place Emile Zola,

CONSIDERANT la nécessité d'établir l'avenant au marché précité,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 avec la société TECHNIPIERRE pour une moins-value de 19 743, 28 € TTC ; l'avenant ne prolongera pas la durée de livraison.

Les autres clauses du marché restent inchangées.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 02/10/2012 N° 6647
Publié au siège de la Mairie, le 1er/10/2012

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM